
1917

*Écrit à la fin d'octobre
1917.
Paru pour la première fois en
1928, dans le Recueil Lénine VIII
Conforme au manuscrit*

*Œuvres t. 26, pp. 285,
Paris-Moscou,*

Lénine

Esquisse de règlement pour les employés

1. Tous les employés des entreprises d'Etat, des entreprises publiques ou de l'industrie privée importantes (avec au moins 5 ouvriers salariés) sont tenus de remplir les tâches qui leur sont confiées et de ne pas abandonner leur place sans autorisation spéciale du gouvernement, des Soviets des députés ouvriers, soldats et paysans ou des syndicats.

2. Toute infraction au règlement indiqué au paragraphe 1, ainsi que toute négligence dans la remise des travaux ou des comptes au gouvernement et aux organismes du pouvoir ou dans le service du public et de l'économie nationale, est punie de la confiscation de tous les biens du contrevenant et d'un emprisonnement qui peut atteindre 5 ans.
